

**Délibération du Conseil d'Administration n° 58-23
Séance du lundi 11 décembre 2023**

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est réuni le lundi 11 décembre 2023 à 14h30 au Conseil départemental du Val d'Oise, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Daniel BLANC	Administrateur
Mme Odile DROUILLY	Administratrice
Mme Sabrina ECARD	Administratrice
M. François HANET	Administrateur
M. Raoul JOURNO	Administrateur
Mme Nadia METREF	Administratrice
Mme Dominique NEVEU	Administratrice
M. Jérôme PACCINI	Administrateur
Mme Tatiana PRIEZ	Administratrice
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
Mme Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Harry ROCK	Administrateur
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur
M. Vincent VILPASTEUR	Administrateur
Mme Sandra YAKOWENKO	Administratrice

17 présents

Absents – excusés :

M. Xavier HAQUIN CAVECCHI	Vice-Président, pouvoir donné à Mme
M. Abdelkrim BOURAKBA	Administrateur
M. Georges MOTHRON	Administrateur, pouvoir donné à M. BAQUIN
M. Ramzi ZINAOUI FAFAITIN	Administrateur, pouvoir donné à Mme

4 absents excusés, dont 3 pouvoirs

Absents :

M. François VERJUS	Administrateur
--------------------	----------------

1 absent

Service : Direction des Ressources Humaines

Objet : Délibération cadre relative aux titres restaurant

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.731-4 ;
- Vu l'article 19 de l'ordonnance n°67-830 du 27 septembre 1967 relative à l'aménagement des conditions de travail en ce qui concerne le régime des conventions collectives, le travail des jeunes et les titres restaurant ;
- Vu l'avis du Comité social économique en date du 30 novembre 2023 ;
- Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration relatif à l'objet susvisé ;

Considérant le projet de fusion entre les OPH Val d'Oise Habitat et Val Parisis Habitat,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la mise en place des titres restaurant au bénéfice des fonctionnaires ;
- **ACCEPTE** les critères précités notamment les critères d'éligibilité des titres ;
- **DEFINIT** le montant de la valeur faciale des titres restaurant à hauteur de 10 euros à compter du 1^{er} janvier 2024 avec une participation de l'office à hauteur de 60% ;
- **AUTORISE** la Directrice générale à mettre en œuvre cette décision ;
- **L'INSCRIT** au crédit budgétaire.

Approuvé à l'unanimité

Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente



Marie-Christine CAVECCHI